



Mon propriétaire refuse d'effectuer les travaux convenus

Par **MathieuN**, le **25/07/2016** à **10:02**

Bonjour,

Je me suis installé dans mon logement au 1er Janvier 2016. Au moment de remplir le contrat de location avec le propriétaire, des travaux de rénovation étaient nécessaires dans la salle de bain. Ces travaux sont indiqués dans le contrat de location, rubrique "Travaux à effectuer". Après m'avoir promis qu'il s'en occuperait dès Janvier, mon propriétaire ne répond quasiment plus à aucun de mes messages et je n'ai aucune nouvelle des travaux. Quand je le harcèle plus intensément, j'ai un message qui me dit d'être "patient", car c'est difficile de trouver quelqu'un de qualifié pour des travaux de rénovation.

Quels sont mes droits ici? Car la salle de bain est utilisable, donc le propriétaire n'est pas vraiment obligé de réaliser les travaux, mais les murs sont à nus et c'était convenu dans le contrat de location (sans date limite malheureusement...). Serait-ce possible d'obliger le propriétaire à réaliser ces travaux d'ici fin 2016, ou de baisser le loyer car il n'a pas respecté les engagements du contrat de location?

Merci pour vos réponses!